

DELIBERATION N° 2017/239

Portant attribution d'aides à des projets à caractère éducatif – exercice 2017.

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 19 juillet 2017

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2016/408 du 07 décembre 2017 portant approbation du budget primitif 2017 de la Ville de Dumbéa,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/46 du 22 juin 2017,

La réunion conjointe des commissions municipales intitulées « sport, culture, vie associative » et « éducation jeunesse » entendue en séance du 5 juillet 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Au titre de l'exercice 2017, sont attribuées les aides à projets éducatifs suivantes :

Demandeur	Projet	Montant octroyé
LYCEE LAPEROUSE association contact BTS	Voyage à Sydney	10 000
Lycée du Grand Nouméa	Voyage à caractère humanitaire au Vanuatu	60 000
Ecole maternelle LES JACARANDAS	Matériel de motricité	67 676
Ecole élémentaire Gustave CLAIN	Classe sport environnement	30 000
TOTAL SUBVENTIONS		167 676

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations subventionnées.

ARTICLE 3 /

Les dépenses correspondantes d'un montant total de cent soixante-sept mille six cent soixante-seize francs (167.676 F. CFP) seront imputées au budget de la Ville, exercice 2017, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

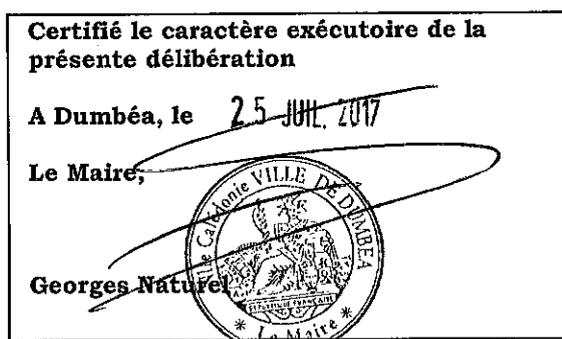
ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5/

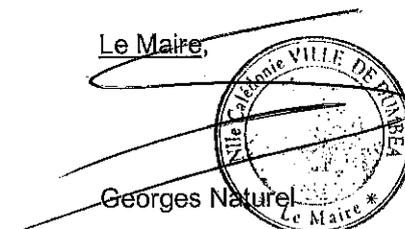
Le Maire et le Trésorier de la Province Sud, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 JUILLET 2017



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 JUILLET 2017



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SG	-	1
AFFICHAGE	-	1
DAF	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
BENEFICIAIRES	-	4